

## **Les conditions nouvelles de l'action collective**

Par Marc Maesschalck<sup>1</sup> (UCL/FUSL)

© 6<sup>e</sup> Université d'été des PPCA

L'enjeu de l'évolution actuelle des pratiques d'action collective dans la société contemporaine est interpellant parce qu'il remet en question jusqu'à la base de l'auto-définition des groupes d'action collective.

Dans la mouvance des grands appareils issus de la lutte ouvrière et dans d'autres organisations liées au monde de l'éducation permanente, voire même au monde de l'associatif, se trouvent les héritiers d'une société qui s'est sédimentée à travers des groupes d'action spécifiques. Cette société a tenté ainsi progressivement de répondre à certains défis sociaux en créant des sous-secteurs dans une solidarité enracinée dans la lutte contre l'exclusion, dans la lutte pour une société de plein emploi, dans la lutte pour une société de redistribution de la richesse sociale. Ces sous-secteurs se sont multipliés pour faire face, à chaque fois, à de nouvelles différences, à de nouvelles sensibilités où des groupes d'acteurs trouvaient, à travers leur redéfinition particulière une plus grande confiance dans leurs capacités d'agir.

On se mobilisait, par exemple, comme femmes, puis plus spécifiquement encore comme jeunes femmes, femmes immigrées, deux fois vingt, trois fois vingt, etc. On a agi comme mouvements ruraux, comme habitants de quartiers pauvres dans les villes, comme aînés, comme victimes de certaines maladies professionnelles, comme porteurs de certains types d'handicaps, etc.

Or, à travers l'apparition de nouveaux défis collectifs dans la croissance de la société mondiale aujourd'hui, de nouvelles formes d'action collective ont commencé à prendre place, à s'organiser. Celles-ci sont basées sur l'action en réseaux, elles tentent essentiellement de mener une action ponctuelle en multipliant la fréquence des points de vue

---

<sup>1</sup> Marc Maesschalck mène ses recherches au Centre de Philosophie du Droit de l'UCL. Le dernier rapport de recherche de ce Centre s'intitule *Théorie de la norme et régulation démocratique*, Louvain-la-Neuve, 2001, 185 pp. Ce texte repris ici présente les notes d'un exposé réalisé lors de la session de la 6<sup>e</sup> université de printemps des PPCA. Une version technique de cette recherche existe et peut être consultée sur le site de l'Institut de Formation Sociale (IFS) de Luxembourg sous le titre « L'Etat social « connexionniste » et les nouvelles exclusions » (janvier 2001).

intéressés par une solution à cette situation ponctuelle (Boltanski & Chiapello, 1999<sup>2</sup>).

Ainsi, dans nombre de problèmes environnementaux, depuis l'allongement d'une piste d'aéroport en passant par un contrat de rivière pour arriver aux problèmes de voisinage des décharges publiques, ce sont des réseaux composés d'acteurs venant d'horizons multiples avec des intérêts divergents ou simplement différents qui se rencontrent et qui tentent progressivement de dégager des pistes de gestion commune de ces situations (Latour, 1999<sup>3</sup>).

A travers ces expériences liées au monde de l'environnement, on s'est aussi rendu compte progressivement que, face à un certain nombre de nouvelles questions de notre société contemporaine, c'était différents degrés de responsabilité sociale, d'expérience sociale aussi, de positionnement à l'égard des intérêts collectifs qui étaient mis en cause, ceci aussi bien lorsque l'on s'intéresse à la sécurité alimentaire qu'à l'avenir du système des pensions ou encore à la modification de notre système de financement de l'éducation.

## **1. L'action collective en réseaux<sup>4</sup>**

Les enjeux sociaux qui, aujourd'hui, se redéfinissent amènent les citoyens, les acteurs sociaux à agir moins sur la base d'une qualité spécifique, celle d'être femme ou d'être jeune immigré de première ou de deuxième génération, celle d'être travailleur dans tel secteur professionnel mais plutôt en fonction des objets et des recouvrements d'intérêts avec

---

<sup>2</sup> On pourrait dire, en suivant Boltanski, que le mot d'ordre de cette nouvelle forme d'action collective consiste "à ne plus tenir compte des propriétés des éléments entre lesquelles une relation s'établit, c'est-à-dire des personnes, dont la qualité, par exemple, de femme, de noir, de jeune, d'ouvrier, etc., n'est plus traitée comme pertinente, mais seulement des propriétés relationnelles c'est-à-dire du nombre, de la fréquence et de la direction des connexions" (L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, p. 225).

<sup>3</sup> Cf. LATOUR B., *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, Paris, 1999.

<sup>4</sup> Le terme « réseau » reçoit ici un sens technique fatalement restrictif. Il caractérise une forme d'intervention sociale basée sur la fréquence (multiplication d'intervenants divers) et la ponctualité (concentration sur un nœud). Un réseau peut donc être fluide et multidirectionnel. Il se distingue donc des formes d'organisations en mouvement privilégiant la coordination à travers des programmes d'action et une certaine vision de l'ordre social. On peut se *connecter* à un combat contre l'expérimentation des OGM dans une zone rurale sans partager une vision syndicale de l'action sociale ou sans se définir comme groupe humain spécifique par rapport à ce combat (les jeunes agriculteurs, les femmes en milieu rural, etc.). De plus, ce combat n'engage pas au-delà de lui-même à adhérer à un plan d'action concerté et encore moins à s'inscrire dans des instances pour le gérer.

d'autres citoyens ou d'autres associations. Selon le sociologue Luc Boltanski apparaît ainsi aujourd'hui une nouvelle mouvance militante qui se reconnaît « dans la métaphore du réseau où circulent des personnes d'opinion différentes sous un grand nombre de rapports, dont beaucoup d'opinions divergent (la mosaïque), mais qui sont susceptibles de converger et de s'entraider pour des actions contre l'exclusion prenant appui sur une définition minimale des droits souvent revendiqués par référence à une « citoyenneté » dont la définition demeure floue »<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, par exemple, l'action d'un mouvement féminin en milieu rural est moins déterminée par le fait d'abord d'être femme que par celui de la redéfinition du monde rural lui-même auquel notre société contemporaine tend à assigner de nouvelles fonctions comme celles d'être un laboratoire expérimental pour les cultures d'OGM ou d'être un dépôt des grandes villes pour les décharges publiques ou, encore, d'être un réseau malmené par les politiques désorientée de santé et de traçage de la sécurité alimentaire.

De la même façon, dans certains milieux, on est en recherche de formes d'action syndicale qui renouent également avec la dimension d'insertion locale des acteurs politiques en lien avec des objets communs où plusieurs itinéraires de citoyenneté peuvent être combinés à partir du monde politique, du monde de l'économie sociale, de la vie professionnelle ou du secteur de l'action sociale lié au travail. La conséquence en est, toujours selon Boltanski<sup>6</sup>, qu'

*“Aux organisations rigides, dont la bureaucratisation risque de faire passer les intérêts de l'organisation avant celui des personnes qu'elle prétend défendre, <les nouveaux mouvements> opposent des formes souples, flexibles, faisant appel, à propos d'événements précis (définis comme autant de projets et souvent, intentionnellement médiatisés, comme, par exemple, des occupations) à des personnes très inégalement investies et sous des rapports divers. A ceux qui prêtent la main à ces événements n'est pas demandée une adhésion totale sous tous les rapports mais seulement un accord ponctuel sur la validité de l'action menée. Ces mouvements revendiquent en effet, contre le travail d'homogénéisation idéologique des organisations traditionnelles, dénoncé*

---

<sup>5</sup> L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 433.

<sup>6</sup> Boltanski se rattache à un courant intellectuel plus large qui reprend les intuitions plus anciennes des défenseurs de l'action de la société civile aux Etats-Unis et les adapte aux apports de la théorie des réseaux dans les systèmes d'action collective. C'est le cas de Joshua Cohen, Charles F. Sabel et Michael C. Dorf dont les recommandations conduisent à envisager sous un regard nouveau les virtualités de la décentralisation. Ces recherches sont connues sous le terme générique d'« expérimentalisme démocratique ».

*comme totalitaire, le respect de l'hétérogénéité et de la pluralité des modes et des motifs d'engagement. Christophe Aguiton, l'un des fondateurs de SUD-PTT, définit en ces termes ce mode d'action: "une forme d'organisation est symbolique de cette situation: le réseau, un système souple, où l'on travaille ensemble tout en gardant son identité"*<sup>7</sup>.

Dans cette évolution, la culture commune de l'action collective devient un enjeu nouveau dans la mesure où la signification même d'une adhésion ne peut plus se transférer, par exemple, d'une spécificité croyante à une spécificité de genre, comme être mouvement chrétien et être mouvement féminin. C'est l'enracinement même de la culture commune dans la spécificité, dans la qualité permettant de regrouper des membres qui tend à nous échapper et tend finalement à faire défaut dans les nouvelles formes d'action collective. Cette évolution nous provoque donc à envisager ce que pourraient être les conditions d'une culture commune de l'action collective dans un monde où l'action s'organise prioritairement en réseaux si elle veut poursuivre efficacement les objectifs de développement durable de notre société.

Dans ce nouveau rapport culturel des groupes d'action collective à leur possible identité d'action, comment des organisations pourraient-elles repositionner leur action de manière à se situer elles-mêmes dans les processus d'émergence de nouvelles cultures communes? Cette perspective de repositionnement impliquerait minimalement de pouvoir aussi partager avec d'autres acteurs collectifs sur le mode de l'incertitude et du pari que représenterait une action collective fixée d'abord sur de nouveaux objets communs<sup>8</sup>.

## **2. Pour une action collective de type « Etat social actif » ?**

Faut-il dans ce contexte opter pour les promesses de l'Etat social actif? Ses partisans font clairement des appels du pied aux anciens partenaires sociaux.

---

<sup>7</sup> L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 434.

<sup>8</sup> Le porte-parole de réseau, voit plutôt l'exclusion comme un produit collectif modulable où de nouvelles frontières sans cesse apparaissent à l'intérieur d'une société de plus en plus fragmentée par la fragilisation des grandes politiques généralistes, où il faut sans cesse répondre à des manques limités, affronter des urgences et entrer en dialogue avec les politiques généralistes à partir d'une bonne connaissance du terrain et des réseaux déjà constitués. C'est le genre d'action que l'on trouve en lien aux sans domicile fixe, aux sans papiers; c'est aussi les actions qui se sont créées pour répondre à la crise de l'école ou pour la défense de personnes âgées en situation de homes ou dans les situations de dépendance. La notion de conseil de participation est liée aux maisons de repos et de soins ainsi qu'aux écoles et est caractéristique de ces nouvelles tentatives de lutte contre l'exclusion à partir d'une coordination du bénévolat.

Ils se définissent notamment en fonction d'une politique active en faveur de l'emploi, sans pour autant porter atteinte négativement au taux de pauvreté. Un meilleur suivi « individuel-global » serait la clé du problème autant en soin de santé que sur le marché de l'emploi. Dans le deuxième secteur, un syndicalisme clairement recentré sur sa mission de prestataire de service individuel aux travailleurs pourrait s'avérer être un partenaire de premier plan.

Voilà pourquoi on a souvent présenté l'Etat social actif comme un "Etat capacitateur" (*Enabling State*<sup>9</sup>). La caractéristique de celui-ci se trouve dans des grands programmes de prévention, dans des contrats de sécurité, dans des coordinations locales. Au lieu d'agir sur des secteurs d'organisation du travail, l'Etat social actif tente de créer des transversales, d'agir sur une base locale et d'agir aussi sur la base des catégories d'âge. Il crée des Missions régionales pour l'emploi, des agences locales, etc. Dans cette nouvelle politique généraliste, on trouve aussi bien des politiques comme celles du guichet unique que celles des programmes de prévention "jeunes" liés au Sida ou au suicide de la Communauté européenne, ainsi d'ailleurs que tous les grands programmes d'objectifs du Fonds Social Européen.

La différence entre cette nouvelle politique généraliste de l'Etat social actif et celle de l'Etat social industriel s'affirme clairement dans le fameux *Manifeste de la troisième voie*, prônée par Tony Blair et Gerhard Schröder<sup>10</sup>, où l'on dit qu'il s'agit de "transformer le filet de sécurité des acquis sociaux en un tremplin vers la responsabilité individuelle en faisant en sorte que le travail paie pour les individus et les familles; la plus grosse part des revenus doit rester dans les poches de ceux qui l'ont gagné par le travail. Cela suppose un allègement des prestations sociales en plus de celui du système d'impôt"<sup>11</sup>. Il est donc clair que la politique d'aide sociale s'élabore dans une nouvelle philosophie qui est d'abord centrée sur l'individu citoyen et ses capacités. C'est dans ce cadre aussi que peuvent se justifier, par exemple, les fameux contrats de pluri-activités. Dans ce cadre aussi, les missions de l'Etat se restreignent. Ainsi, on peut lire encore que "l'Etat doit relever les défis plutôt que contrôler (tenir le gouvernail et non les rames). Les dépenses publiques doivent aller en priorité vers les secteurs favorables à la croissance. Nous adapter à une économie de service fondée sur le savoir, suppose ainsi, de la part de l'Etat, qu'il mette l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et la formation continue"<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Cf. N. GILBERT, *Welfare Justice, Restoring Social Equity*, Yale university Press, New Haven, 1995, p. 151. On parlera aussi de "positive welfare" (A. GIDDENS, *The Third Way, The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Cambridge, 1998, p. 70).

<sup>10</sup> Pour le texte français, on verra BLAIR-SCHRÖDER, *Le texte du "manifeste" et les analyses critiques*, in *Note de la Fondation Jean Jaurès*, août 1999, n° 13.

<sup>11</sup> Cf. la note critique de Elvire Letourneur-Fabry, *Le manifeste Blair-Schröder*, in *Futuribles*, nov. 1999, n° 247, pp. 78 à 82, p. 80.

<sup>12</sup> *Ibid.*

On peut résumer comme suit la différence entre l'Etat social industriel et l'Etat social actif, en quelques traits: l'Etat social industriel veut étendre les droits sociaux tandis que l'Etat social actif veut lier les droits à des obligations. L'Etat social industriel effectue des transferts sous forme de services, tandis que l'Etat social actif opère des transferts sous forme de "tickets repas" ou de "chèques services". Il donne de l'argent sous forme de transferts forfaitaires pour retourner cet argent vers le marché. L'Etat social industriel délivre ces transferts à travers des agences publiques, tandis que l'Etat social actif va tenter de les faire transiter par des agences privées. Cet Etat social actif préfère réserver les bénéfices du bien-être à des investissements et vise la restauration de l'équité sociale avec une politique centrée sur la famille, alors que l'Etat social industriel garantissait des droits individuels avec des bénéfices orientés vers la consommation et l'objectif de réduire les inégalités économiques<sup>13</sup>.

### **3. Action collective et bénévolat**

Alors que cette orientation politique pourrait signer la fin de l'action collective issue de la division sociale du travail, elle semble en même temps devoir moduler ses visées généraliste d'Etat social en s'appuyant sur des relais capables de connecter les individus par d'autres moyens que ceux fournis auparavant par l'emploi ou par les caractéristiques spécifiques des groupes discriminés sur le marché (jeunes, femmes, isolés, etc.).

On assiste ainsi à l'apparition de politique vouée à l'animation communautaire chargée d'essayer d'alimenter des politiques de proximité, de favoriser la vie associative. L'Etat se positionne, dans ce cas, comme un coordinateur de réseaux, comme une instance capable d'aider à l'auto-organisation des initiatives de proximité et essentiellement du bénévolat<sup>14</sup>.

Ce nouvel Etat social intègre notamment, dans sa politique de gestion des questions sociales, le rôle fondamental du bénévolat pour répondre à des déficiences du marché, comme par exemple la mobilité en région rurale, ou pour affronter les grandes catastrophes écologiques, comme lors de la marée noire de l'Erika ou tous les actes de bénévolat qu'ont entraînés la tempête en France. C'est un Etat marqué par le parti pris pour le local et qui, dans un autre secteur, celui des communications, va se développer comme un garant de la vie privée, celui qui va essayer de protéger l'accès aux données sur la vie privée. Cet Etat apparaît aussi dans sa nature limitée et locale par rapport au grand capitalisme

---

<sup>13</sup> Cf. N. GILBERT, *op. cit.*, p. 154; cité par A. JAMROZIK & L. NOCELLA, *The Sociology of Social Problems*, Cambridge University Press, Cambridge, 1998, p. 99.

<sup>14</sup> Pour une vue d'ensemble, on lira, L. PROUTEAU, *Les chemins du bénévolat*, in *Futuribles*, déc. 1997, n° 226, pp. 45 à 59.

mondialisé en se présentant comme un allié des politiques économiques régionalistes. Il lui arrive dès lors de participer à des tables de négociation en essayant de coordonner les réseaux régionalistes qui sont déjà présents sur le terrain pour s'en faire des partenaires dans une négociation, comme lors de la dernière table ronde de l'O.M.C. où les producteurs français étaient représentés et participaient à la délégation du gouvernement français.

#### **4. Quelle nouvelle culture de l'action collective ?**

De manière superficielle, on pourrait la tendance à une politique sociale de réseau rencontre bien l'évolution subie par la culture de l'action collective face à la mondialisation. Les années 90 ont vu, en effet, se constituer progressivement de nouveaux mouvements d'action collective. Leur particularité est d'être constitué par des réseaux, de privilégier l'appartenance sur l'action collective et de préférer les actions ponctuelles, ciblées dans le temps, l'espace et le public concerné. Ce sont les associations de riverains d'une décharge publique ou d'un aéroport, les collectifs de chômeurs d'une région ou de jeunes de telle banlieue, etc. Loin de représenter des opinions majoritaires<sup>15</sup>, ces mouvements rassemblent sur des causes particulières et constituent la solidarité sur la base d'une identité de groupe. Pour apporter une réponse à l'exclusion, les réseaux sont nécessaires parce qu'en fait, il faut d'abord pouvoir identifier, reconnaître l'existence de cette exclusion et lui donner des réponses adaptées et ajustées en fonction des caractéristiques spécifiques, contextuelles, de cette exclusion. C'est pourquoi la proximité et la participation sont aussi des éléments fondamentaux de la troisième strate. En outre, cette troisième strate se caractérise également par la ponctualité de ses réponses, c'est-à-dire que ne menant pas des politiques avec des objectifs généralistes, elle se contente de se déployer et de se motiver à l'égard de la lutte contre des exclusions délimitées dans le temps et avec des motivations plurielles qui ne sont pas regroupées à l'intérieur d'une grande idéologie politique. C'est en fait une caractéristique fondamentale du bénévolat.

Mais une telle lecture de la nouvelle culture de l'action collective manquerait son contenu politique essentiel. Au-delà du changement de méthode qui retient l'attention des opérateurs en quête de relais sociaux, il y a aussi un renouveau du combat contre l'exclusion sociale et les déséquilibres meurtriers du monde contemporain. Face aux risques qu'encourent notre système global, des formes d'action collective nouvelles se sont mises en branle. Elles apparaissent pour l'instant hors des cadres traditionnels, non seulement parce que leur préoccupation et leur méthode ont évolué, mais parce les cadres anciens

---

<sup>15</sup> Cf. WILSON J.Q., *New Politics, New Elites, Old Publics*, in *The New Politics of Public Policy*, M.K. Landy & M.A. Levin (ed.), The Johns Hopkins University Press, Baltimore/London, 1995, pp. 249 à 267, p. 261.

ne remplissaient plus leur rôle d'émergence d'un lien entre tous les mécontentements, ce décloisonnement nécessaire pour leur donner accès à une revendication collective et à la redéfinition d'un intérêt général. L'avenir de l'action collective passe par une prise en compte de ces nouvelles formes de lutte dans la mesure où elles mettent en évidence de nouvelles cohérences et de nouvelles sensibilités.

## 5. Les 3 brèches actuelles

Trois brèches nouvelles créées par des formes d'action collective différentes nous semblent devoir retenir l'attention des acteurs concernés par le renouveau de la culture de l'action collective.

La première est celle créée par les mouvements anti-mondialistes comme ATTAC. L'intérêt de cette brèche est à mesurer à la fois au niveau de sa capacité mobilisatrice, de son option internationaliste et de ses performances médiatiques<sup>16</sup>. En profitant de la couverture médiatique donnée aux sommets internationaux, elle remet en question la légitimité d'un ordre mondial dont les décisions sont réservées à un cercle restreint de producteurs et de consommateurs des richesses mondiales. Cette brèche remet ainsi en question la capacité des formes d'action collective traditionnelle à investir le champ de la construction politique internationale et à s'imposer comme interlocuteur. Aucun modèle de concertation sociale internationale n'existe à l'heure actuelle et la violence des écarts économiques représente un risque de système majeur<sup>17</sup>.

La deuxième brèche est celle produite au niveau d'actions pour un développement durable sur une base régionale ou nationale, selon les pays. L'intérêt de cette brèche est de montrer la nécessité de changer la mesure du développement humain quand il s'agit d'imposer des choix de société sur la réorganisation de l'agriculture ou sur la « modernisation » de la sécurité sociale. Il existe une solidarité de fait des espaces intermédiaires qui est une condition du développement durable de ceux-ci. On retrouve à ce niveau des formes d'action syndicale nouvelles qui ne plaisent pas toujours aux appareils traditionnels. Pourtant, ce combat recoupe le leur dans la mesure où régulièrement la base de ces appareils tentent de se mobiliser face aux conséquences déstructurantes sur

---

<sup>16</sup> Il est sans doute prématuré de vouloir nommer le type de cohésion qui pourrait naître à travers ces actions de résistance. Giddens a parlé de « transnational civil society ». On est loin d'un tel phénomène dans la mesure où il faudra d'abord dépasser les fossés qui séparent la perception qu'ont les différents acteurs concernés les uns des autres et construire l'accès à un nouvel internationalisme sur une base réellement délibérative sans se contenter de mobiliser le sud par les anciens circuits de l'assistance humanitaire. Il serait aussi ambigu de confondre une « supposée société civile mondiale » et son succédané, c'est-à-dire l'image médiatique d'une opinion publique internationale conduite par ses émotions.

<sup>17</sup> Cf. FITOUSSI J.-P., *Mondialisation et inégalités*, in *Futuribles*, oct. 1997, n° 224, pp. 5-16.



les économies intermédiaires de choix réalisés par de grands groupes comme Renault, Danone ou Mark & Spencer.

La troisième brèche est celle réalisée par les groupe locaux soucieux de promouvoir la qualité de la vie. L'intérêt de cette brèche est d'indiquer l'échec d'un système global au plan de l'action collective locale, quand les niveaux supérieurs de pouvoir relèguent leurs problèmes de gestion à des mécanismes dits d'auto-régulation qui mettent en question tant les biens publics que les ressources communes. Peut-on compter sur l'auto-régulation des intérêts économique concernés par l'allongement d'une piste d'aéroport ? Peut-on compter sur l'auto-régulation d'un pollueur potentiel pressé par ses actionnaires ? Peut-on compter sur l'auto-régulation d'un responsable de site d'enfouissement qui doit rentabiliser tout en se conformant à des normes sur la nature des déchets ? On s'aperçoit aujourd'hui combien est dépassé le débat sur un syndicat de travailleur ou syndicat de citoyen. Sans des réseau pour la qualité de la vie, il a fort à parier que les normes en vigueur n'offriront que peu de garanties pour notre avenir commun.

Ces trois brèches ont, à mon sens, le grand mérite d'interpeller la culture de l'action collective des grandes organisations qui ont joué un rôle dans la construction de l'Etat social et la défense des travailleurs. Leur intérêt est d'indiquer clairement les trois points d'ancrage à partir desquels il serait nécessaire d'agir. Mais en conséquence, elles montrent aussi que ces actions supposent une réorganisation des formes d'intervention sociale de ces grands appareils. Elles posent ni plus ni moins la question de leur mode de participation à ses réseaux nouveaux d'action collective.

MM

Le 7 octobre 2001.